



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Make Mothers Matter, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



Déclaration

Femmes et économie – femmes et pauvreté – éducation et formation des femmes

Recommandations de Make Mothers Matter

Make Mothers Matter se félicite de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme chargée d'examiner la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; elle se félicite également de l'opportunité qui lui est offerte de contribuer à l'intégration des points de vue spécifiques des femmes mères dans le programme de développement pour l'après-2015.

Des progrès ont été réalisés vers l'atteinte de l'égalité entre les sexes dans certains domaines cruciaux et Make Mothers Matter salue les efforts consentis par toutes les nations. Toutefois, davantage reste à faire. Nous voudrions axer nos recommandations sur les femmes et la pauvreté, les femmes et l'économie ainsi que l'éducation et la formation de sections de femmes.

Tout en exprimant les préoccupations des femmes du monde entier, Make Mothers Matter voudrait insister sur le paragraphe 29 du chapitre II du Programme d'action relatif à la maternité :

Il convient de reconnaître l'importance sociale de la maternité et le rôle des parents dans la famille et dans l'éducation des enfants. Élever des enfants exige un partage des responsabilités entre les parents, femmes et hommes, et la société dans son ensemble. La maternité, la tâche des parents et le rôle des femmes en matière de procréation ne doivent pas être une source de discrimination ni limiter la pleine participation des femmes dans la société. Il convient aussi de reconnaître le rôle important que les femmes jouent souvent dans de nombreux pays en s'occupant d'autres membres de leur famille.

Pour reconnaître pleinement le rôle des femmes qui sont des mères et le soutenir, des mesures concrètes devraient être prises pour concilier travail et vie de famille. Ces mesures sont essentielles pour réaliser les objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes déclinés par le Programme d'action de Beijing, car elles peuvent favoriser l'emploi des femmes, la réduction de la pauvreté et l'indépendance économique.

Concilier travail et vie de famille est une préoccupation majeure, notamment chez les mères. Or, cette question nous concerne tous, en tant qu'individus, parents, personnes âgées, sociétés et pouvoirs publics et, par conséquent, des mesures urgentes devraient être prises à tous les niveaux.

Étant donné la tendance générale à l'augmentation de l'espérance de vie, il convient de reconsidérer le cours classique de la vie et l'évolution de carrière. Au lieu des périodes effervescentes de travail et de carrière intenses associées au fait d'avoir des enfants ou de commencer une vie de famille, cette vie professionnelle pourrait tirer avantage d'une plus grande flexibilité qui s'accompagne d'une vision à long terme.

Sur le marché de l'emploi, les mères sont systématiquement défavorisées par rapport aux femmes sans enfants, à l'égard du salaire, des compétences perçues et des avantages. Elles peuvent notamment subir une pénalité salariale par enfant (elles

perdent, en moyenne, 12 % de leur salaire par enfant), ce qui crée une différence salariale entre les femmes sans enfants et les femmes mères, plus élevée que celle qui existe entre les hommes et les femmes (l'écart est plus grand chez les personnes âgées : en Europe, l'écart de pension entre les hommes et les femmes est de 39 %).

À cet égard, Make Mothers Matter souhaiterait faire les recommandations ci-après. Elles résultent principalement d'une enquête en ligne que l'ONG a réalisée en 2011 dans 16 pays européens, avec pour cible les femmes qui sont mères, et à laquelle ont répondu 11 000 personnes.

Dans cette enquête intitulée « Ce que veulent les mères en Europe », les préoccupations majeures de ces dernières sont : le manque de temps à consacrer à leurs enfants, l'absence de reconnaissance de leur rôle de mère et l'absence de choix leur permettant de trouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Elles ont également déclaré vouloir être présentes sur le marché de l'emploi tout en ayant du temps pour éduquer leurs enfants, donnant la priorité à l'un ou l'autre selon l'âge et le nombre d'enfants.

Recommandations pour les gouvernements

a) Fournir des services et des infrastructures publics accessibles, abordables et de haute qualité, notamment dans les zones les plus défavorisées et les plus reculées, tout en insistant sur la question du manque de temps dont pâtissent femmes. L'eau, l'électricité, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, le transport, une garderie et des soins de santé accessibles sont tous nécessaires pour permettre aux femmes de réduire considérablement le temps que les femmes consacrent principalement à des tâches ménagères non rémunérées et disposer de plus de temps pour des activités rémunérées.

b) Attirer l'attention des décideurs et de la société en générale sur les tâches familiales non rémunérées, en effectuant des sondages sur l'utilisation du temps qui reflètent le temps réel investi, afin que ces tâches soient évaluées comme pourcentage du produit intérieur brut (PIB), lequel est estimé entre 10 et 50 % du PIB, selon le rapport d'octobre 2013 du Rapporteur spécial, Magdalena Sepúlveda Carmona, sur l'extrême pauvreté et les droits fondamentaux; et inclure les tâches familiales non rémunérées dans les indicateurs économiques et sociaux actuellement en examen afin de mesurer le bien-être (par exemple, l'indicateur de progrès véritable, au-delà du PIB).

c) Se baser sur la résolution adoptée par la Conférence des statisticiens du travail de l'Organisation internationale du travail pour accorder une reconnaissance juridique aux tâches familiales non rémunérées comme catégorie particulière de travail qui donne lieu à des droits (par exemple, l'accès à la sécurité sociale, à l'éducation et à la formation, une voix dans le système démocratique, etc.).

d) Plus particulièrement, prendre en compte le temps consacré aux tâches familiales non rémunérées dans le calcul des droits à la pension (« crédits pour soins »), étant donné que ce temps est essentiel pour le bien-être des sociétés. Ces périodes ne doivent pas être considérées comme un coût, mais plutôt comme un investissement dans l'enfance et le capital humain, avec des retombées positives sur d'autres domaines : reconnaissance du rôle social et éducatif des parents, prévention de la pauvreté chez la femme, prévention des problèmes sociaux et sanitaires liés à

l'épuisement et au stress, prévention de la violence et de l'abandon de l'école, des taux de fertilité plus élevés, etc.

**Recommandations pour les Gouvernements, le secteur privé
et les autres acteurs, le cas échéant**

a) Faciliter des évolutions de carrière discontinues plutôt que linéaires, permettant aux hommes et aux femmes de quitter partiellement ou totalement le monde du travail pour éduquer leurs enfants ou des membres de famille à charge et en prendre soin, et de retourner au travail sans être lourdement pénalisées.

b) Encourager la réglementation du travail à temps partiel et des formes de partage d'emploi permettant aux hommes et aux femmes d'ajuster leur volume de travail en fonction de leurs responsabilités familiales, et éliminer toutes sortes de discrimination contre les travailleurs à temps partiel (par exemple, les mères) à l'égard des avancements de carrière, du niveau de salaire, de la sécurité sociale, des droits à pension, etc.

c) S'attaquer à la « pénalité pour le fait d'être mère » et à l'inégalité et la discrimination croissantes entre parents et non-parents, en reconnaissant et en validant les compétences et les aptitudes acquises et perfectionnées dans l'exercice des tâches familiales non rémunérées, pour faciliter le retour sur le marché de l'emploi après une pause professionnelle.

d) Faciliter l'accès à l'éducation continue afin de garantir que les femmes de tous âges puissent acquérir et développer les connaissances, les capacités, et les compétences requises pour participer pleinement au marché de l'emploi séculier.

e) Promouvoir et soutenir le partage égal des tâches ménagères entre les hommes et les femmes (par exemple, par des congés de paternité, des congés parentaux, la sensibilisation et l'éducation, etc.). Ces mesures permettront aux hommes de prendre soin de leurs enfants dès leur naissance, et la probabilité est grande que ces hommes continuent ainsi durant toute l'enfance de leurs enfants.

f) Modifier la législation et les pratiques actuelles pour promouvoir le droit des femmes à un accès intégral et égal aux ressources économiques, notamment le droit à l'héritage, à la propriété foncière et à d'autres biens, l'accès au crédit, etc.
